



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/858

Approbation d'une convention mixte en faveur de l'Association de l'Hôtel Social (LAHSO) pour le versement d'une subvention de fonctionnement à l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Jacques Prévert » 259-261, rue Paul Bert à Lyon 3e

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 16 MARS 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAINE (pouvoir à M. COULON)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/858 - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION DE L'HOTEL SOCIAL (LAHSO) POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS « JACQUES PREVERT » 259-261, RUE PAUL BERT A LYON 3E (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association de l'Hôtel Social (LAHSO) propose des services facilitant la réinsertion sociale de personnes précarisées, sans logement stable, sans ressource et/ou sans emploi.

Les actions ainsi conduites en direction d'un certain nombre de nos concitoyens en situation précaire rejoignent, dans leur finalité, les préoccupations de la Ville de Lyon en ce qui concerne les publics démunis et les actions -conduites auprès d'eux- qu'elle cherche à développer.

C'est dans ce cadre que l'Association gère le centre d'hébergement pour femmes seules « La Charade » situé 259-261, rue Paul Bert à Lyon 3^e. Au sein de ce centre est implanté un établissement d'accueil de jeunes enfants, « Jacques Prévert », de 15 places dont 7 sont ouvertes au public extérieur. La Ville de Lyon subventionne cet équipement depuis son ouverture en 2006.

L'objectif du projet social et éducatif de la Ville de Lyon est de diversifier les modes d'accueil et les services dans le domaine de la petite enfance afin de mieux accueillir la diversité. Cet équipement participe à cet effort et contribue au renforcement du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 6 ans démontrant ainsi le caractère d'intérêt général de ce service rendu aux Lyonnais.

Lors du vote du budget en janvier 2015, une subvention de fonctionnement d'un montant de 17 600 €, a été allouée à la crèche « Jacques Prévert ». La convention qui lie la Ville de Lyon à l'association étant révolue, il convient donc aujourd'hui de conclure une nouvelle convention mixte pour permettre le versement de la subvention votée.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1- La convention mixte susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association de l'Hôtel Social (LAHSO), pour le versement d'une subvention de fonctionnement à l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Jacques Prévert », 259-261 rue Paul Bert à Lyon 3^e, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

B. REYNAUD